
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2022
Législature 2020 - 2025

Bureau du Conseil municipal

Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale), Présidente
M. Roland SUTTER (PLR), vice-Président
M. Julien LEVY (Vert'libéraux), 1^{er} Secrétaire *excusé*
M. Anthony GIANNASI (PDC), 2^{ème} Secrétaire

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR) <i>excusé</i>	Jean-Marie HAINAUT (PLR)
Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR)	M. André KAELIN (PDC)
M. Darius AZARPEY (PLR)	Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC)
M. Norberto BIRCHLER (PLR)	M. Marc OBERSON (PDC) <i>excusé</i>
Mme Christine BOUVIER (PLR)	Mme Patricia REYMOND (PLR) <i>excusée</i>
M. Philippe CORBAT (PLR)	Mme Ruth VESTI (PDC)
M. Emmanuel CURTET (PDC)	M. Laurent WISLER (Alternative communale)
M. François FREY (PLR)	M. Guy ZWAHLEN (PLR) <i>excusé</i>
Mme Fabienne GAUTIER (PLR)	M. Stephan ZWETTLER (PLR)
M. Sébastien GINDRAUX (Vert'libéraux)	

Membres du Conseil administratif

M. Philippe THORENS (PDC), Maire
M. Marcel GOEHRING (PLR), Conseiller administratif
Mme Carole LAPAIRE (PLR), Conseillère administrative

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00. Elle salue les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, ainsi que le personnel administratif. Elle remercie ensuite M. SUTTER de l'avoir remplacée lors de la dernière séance. Comme elle n'a pas encore eu l'occasion de le faire, elle souhaite à toutes et tous une joyeuse année.

Elle indique que Mme. REYMOND et MM. ZWAHLEN, AMBROSETTI, OBERSON et LEVY sont excusés.

1. PRESTATION DE SERMENT DE MONSIEUR PHILIPPE CORBAT (PLR) EN REMPLACEMENT DE MADAME CHANTAL DE SENGER

Mme la Présidente annonce que suite à la démission du Conseil municipal de Mme Chantal DE SENGER (PLR) au mois de décembre dernier, M. Philippe CORBAT, en tant que vient-ensuite sur la liste PLR, a accepté cette fonction et va prêter serment.

Elle invite l'assemblée à se lever et demande à M. CORBAT de se placer au centre de l'assemblée.

Elle lit la formule de prestation de serment résultant de l'article 8 de la loi sur l'administration des communes : « *Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.* »

Une fois le serment reçu, **Mme la Présidente** invite M. CORBAT à rejoindre son siège et prie l'assemblée de se rasseoir.

Applaudissements.



Elle passe ensuite la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT informe que M. CORBAT siègera au sein des commissions Sociale, Sécurité (à la place de M. BIRCHLER) et Culture et loisirs. Il annonce également que M. BIRCHLER siègera à la commission Routes et infrastructures (à la place de Mme BOUVIER) et Mme BOUVIER siègera à la commission Environnement et développement durable.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Anniversaire de M. Emmanuel Curtet

Mme la Présidente souhaite un joyeux anniversaire à M. CURTET.

Applaudissements.

Rapport de la commission Aménagement du 1^{er} février 2022

Mme la présidente informe que le rapport de cette commission sera traité lors de la prochaine séance plénière.

Présentation d'un nouveau collaborateur

Mme la Présidente passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS présente la personne engagée en tant que responsable de la gestion documentaire depuis le 1^{er} janvier 2022, à un taux d'activité de 100% et lui souhaite la bienvenue au sein de l'administration.

Applaudissements.

Courrier de l'Association « 5G Moratoire pour la Suisse » du 4 janvier 2022

Mme la présidente rappelle que ce courrier a été transmis à toutes et tous par mail, accompagné d'un courriel explicatif de l'Association des communes genevoises.

Comme il n'y a pas de remarques ou questions, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2021

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce procès-verbal et passe la parole à M. SUTTER.

M. SUTTER revient sur l'intervention de M. KAELIN figurant à la page 290 au sujet de l'éclairage à la plage de la Savonnière. Il indique que, selon le règlement, la plage ferme à 23h00 toute l'année, cela expliquerait donc pourquoi les toilettes publiques sont allumées en soirée.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal.

Par 16 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal 21 décembre 2021.

Mme la Présidente aborde le point suivant de l'ordre du jour.

10/12

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- **ad-hoc Covid-19 Economie et associations du 17 janvier 2022**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

Par 16 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission ad hoc Covid-19 Economie et associations du 17 janvier 2022

Mme la Présidente donne la parole à M. HAINAUT

M. HAINAUT indique que le groupe PLR se réjouit des travaux menés par la commission ad hoc COVID-19 Economie et associations depuis sa constitution. Considérant l'évolution favorable de la situation sanitaire, le groupe PLR estime que les deux volets traités par cette commission, le social et l'économie, devraient retrouver leur place au sein des commissions régulières, soit Sociale et Finances.

Il informe que le groupe PLR va proposer l'ajout d'un point à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière, afin que le Conseil municipal puisse se prononcer sur la dissolution de la commission ad hoc COVID-19 Economie et associations et que ses travaux soit repris dans les deux commissions régulières Sociale et Finances.

M. KAELIN fait part de la position du groupe PDC. Il estime qu'il est un peu prématuré de dissoudre cette commission tant que des mesures sont encore actives pour prévenir la propagation du virus. Dans un premier temps, il pense qu'il pourrait être envisagé de mettre en suspens les travaux de cette commission ad hoc le temps que cette situation favorable se stabilise.

M. HAINAUT indique qu'en soumettant cette question lors de la prochaine séance du Conseil municipal les membres des différents groupes pourront se prononcer en tenant compte de l'évolution de la situation. Il ajoute que les décisions prises sont de moins en moins liées directement au COVID, mais que cela n'empêchera pas que les différentes actions entreprises soient discutées au sein des deux commissions évoquées plus tôt.

Mme la Présidente a pris bonne note de cette demande. Comme il n'y a plus de questions ou remarques elle passe au rapport suivant.

- **Finances du 24 janvier 2022**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

Par 16 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 24 janvier 2022

Mme la Présidente indique que les décisions relatives à la restructuration de la dette de la FITIAP et à l'acquisition des parcelles à la route d'Hermance, préavisées favorablement par la commission, font l'objet de délibérations qui seront votées au point suivant de l'ordre du jour.

- **Scolaire du 26 janvier 2022**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

Par 16 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Scolaire du 26 janvier 2022



- Juridique et naturalisations du 31 janvier 2022

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

Par 16 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Juridique et naturalisations du 31 janvier 2022

Modification des statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie, afin de supprimer l'art. 13 al. 3 let. d

Mme la Présidente demande à M. BIRCHLER de lire le préavis de la commission relatif à la modification des statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Après la lecture du préavis, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la modification des statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie afin de supprimer l'article 13, alinéa 3, lettre d, lèvent la main. »

Par 16 oui 1 abstention, le Conseil municipal accepte la modification des statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie afin de supprimer l'article 13, alinéa 3, lettre d.

Mme la Présidente précise que la décision relative à la modification des statuts de la FICB, préavisée favorablement par la commission, fait l'objet d'une délibération qui sera votée au point suivant de l'ordre du jour.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATION

Délibération 22-01 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'835'000 F, destiné à l'acquisition des parcelles N^{os} 8216 et 6563 de la commune de Collonge-Bellerive, sises à la route d'Hermance, propriétés de l'Etat de Genève

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions.

Comme le rapport de la commission Aménagement du 1^{er} février dernier n'est pas encore disponible, **Mme VESTI**, Présidente de cette commission, informe que celle-ci a donné un préavis favorable, à l'unanimité, à cette proposition.

Mme la Présidente soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 22-01, lèvent la main. »

Par 17 oui et 1 abstention (la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 22-01 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'835'000 F, destiné à l'acquisition des parcelles N^{os} 8216 et 6563 de la commune de Collonge-Bellerive, sises à la route d'Hermance, propriétés de l'Etat de Genève.

Mme la Présidente demande à M. GIANNASI de lire la délibération 22-01

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 22-01, lèvent la main »

Par 17 oui et 1 abstention (la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte la délibération 22-01 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'835'000 F, destiné à l'acquisition des parcelles N^{os} 8216 et 6563 de la commune de Collonge-Bellerive, sises à la route d'Hermance, propriétés de l'Etat de Genève.

10/2
02



Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

Délibération 22-02 : Proposition relative à la modification des statuts de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote l'entrée en matière : « Que celle et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 22-02, lèvent la main. »

Par 16 oui 1 abstention, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 22-02 relative à la modification des statuts de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande à M. GIANNASI de lire la délibération 22-02

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, Mme la Présidente soumet au vote la délibération 22-02 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 22-02, lèvent la main »

Par 15 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal accepte la délibération 22-02 relative à la modification des statuts de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

Délibération 22-03 : Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de La Pallanterie à renouveler plusieurs emprunts pour un montant total de 22'340'000 F et relative au cautionnement solidaire des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier.

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 22-03, lèvent la main »

Par 16 oui et 2 abstentions (la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 22-03 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de La Pallanterie à renouveler plusieurs emprunts pour un montant total de 22'340'000 F et relative au cautionnement solidaire des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier.

Mme la Présidente demande à M. SUTTER de lire la délibération 22-03

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, Mme la Présidente soumet au vote la délibération 22-03 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 22-03, lèvent la main. »

Par 16 oui et 2 abstentions (la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte la délibération 22-03 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de La Pallanterie à renouveler plusieurs emprunts pour un montant total de 22'340'000 F et relative au cautionnement solidaire des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. PROJET DE RESOLUTION

Il n'y a pas de projet de résolution.

7. PROJET DE MOTION

Il n'y a pas de projet de motion.

8. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Foyer de Mancy

Mme LEITNER-RIAT fait référence aux difficultés rencontrées récemment par le canton dans la gestion du centre de Mancy dues notamment à l'inadaptabilité des locaux pour leur usage. Si le canton venait à s'en dessaisir, elle demande si la Fondation communale immobilière pourrait s'intéresser à acquérir ce terrain étant donné que la commune manque de terrain pour la réalisation de ses projets.

Mme LAPAIRE répond qu'il s'agit d'une excellente idée. Elle ne sait pas si le canton serait d'accord de s'en dessaisir, ni même s'il a décidé de rénover cette institution. Comme cela a déjà été dit en commission, elle indique essayer de rencontrer certains services de l'état pour leur faire savoir que la commune est à la recherche de terrains, afin de pouvoir y construire des installations publiques, ce point pourrait donc être précisé.

M. GIANNASI demande, dans le cas où l'état procédait à une rénovation des lieux, que la commune s'associe à ce projet pour y réaliser une nouvelle salle communale par exemple.

Mme LAPAIRE a bien pris note de ces diverses propositions.

Poste de spécialiste en développement durable

M. WISLER demande où en est la procédure d'engagement pour le poste de spécialiste en développement durable.

Mme LAPAIRE rappelle que le Conseil municipal a approuvé l'ouverture de plusieurs postes en 2022 et que le processus de recrutement se réalise par étape. Elle explique qu'une certaine urgence a été mise sur le processus de recrutement des trois postes pour le service social, dont les auditions sont en cours. La mise en poste d'une personne en charge des ressources humaines suivra et le cahier des charges est en cours de finalisation pour le poste relatif au développement durable.

Sécurité informatique

M. BIRCHLER revient sur les récentes attaques subies par des entreprises privées et des collectivités publiques. Il estime que, comme la commune, ces entités se sont reposées sur un fournisseur externe pour garantir leur sécurité informatique (ex. le SIACG pour les communes genevoises), mais cela n'a pas été suffisant.

Vu le caractère confidentiel de ces informations, il souhaite avoir une explication lors d'une commission Sécurité sur les éléments mis en place par le SIACG et des réponses aux questions suivantes :

- Quelles sont les garanties offertes par le SIACG pour protéger les communes d'attaques cybercriminelles, en particulier à travers la messagerie des élus et des fonctionnaires ? A quand remonte le dernier audit externe de sécurité sur d'éventuelles failles informatiques du réseau SIACG ?
- Si l'ACG se faisait hacker, quels seraient les risques encourus par les communes et si c'est le SIACG qui subissait l'attaque directement, qui serait responsable des conséquences ?
- Quelles sont les mesures complémentaires prises par la commune pour protéger le réseau informatique, ainsi que celui de l'état civil ?

M. THORENS n'a pas de réponse immédiate à apporter, mais il se renseignera. Il précise que la commune ne prend pas de mesures complémentaires pour renforcer la sécurité. Par contre, le SIACG envoie régulièrement des demandes, afin de renforcer les règles de sécurité, notamment en élevant la connaissance et la vigilance des collaborateurs.



M. GOEHRING informe que les communes ont reçu, le 2 février dernier, un guide relatif à la sécurité et des conseils à l'attention du personnel pour adopter les bonnes pratiques et réactions en cas de cyberattaques. Il précise que le SIACG existe depuis 30 ans et il pense qu'il est bien équipé pour faire face aux plus communes des cyberattaques. De plus amples informations seront communiquées si cela est autorisé.

Voie Bleue

M. GINDRAUX demande où en est le projet de la Voie Bleue.

Mme LAPAIRE répond que ce projet se compose de différents aspects notamment en matière d'aménagement sur les communes de chacune des rives (aménagement du Quai de Corsier, zone 30 km/h, parking de Corsier-Port). De plus, la CGN travaille sur les aspects techniques du bateau qui sera utilisé pour ce projet, afin d'essayer de répondre aux attentes des habitants. Elle ajoute que ce projet avance en tenant compte des différentes attentes des communes riveraines du lac et qu'elle reviendra en commission avec plus d'explications.

Travaux stade de la Californie

M. WISLER demande où en sont les travaux du stade de la Californie.

M. GOEHRING indique que l'autorisation de construire est actuellement en force. Il a été demandé au mandataire de procéder aux soumissions. Le projet suit donc son cours.

Comme il n'y a plus de questions, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente demande s'il y a des communications des membres du Conseil municipal.

M. SUTTER indique que depuis quelques mois, un de ses voisins ramasse les petits déchets lors de ses promenades, notamment ceux qui peuvent échapper aux machines de la voirie. Il a actuellement ramassé trois sacs de 110 L. Par son intervention, il souhaite saluer cet acte citoyen et propose une réflexion pour lui apporter un soutien.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

l'épicentre

Il rappelle le prochain concert du 10 février qui se déroule dans le cadre du Festival Antigél et précise qu'il reste des places disponibles.

Soirée du Mérite Collongeois

Il informe que la date du 9 mai 2022 a été mise en option pour cette manifestation.

Emplois communaux

Il annonce que la commune va faire paraître prochainement des annonces pour des emplois destinés à des jeunes pour l'appui lors des soirs de spectacles de l'épicentre, ainsi qu'un poste de contrôleur-se du stationnement saisonnier à 50%.

M. THORENS ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** passe la parole à Mme LAPAIRE.

Soirée organisée par le Collectif durabilité de Collonge-Bellerive

Mme LAPAIRE annonce une soirée organisée par le Collectif durabilité qui aura lieu à la salle de la Terrasse, le 12 avril 2022, à 18h30, dans le cadre de leur cycle de conférence mensuelle. A cette occasion, un film documentaire « La fève » au sujet d'une épicerie participative à Meyrin sera diffusé, suivi par un échange avec le public. Elle ajoute que cette information sera relayée via le site internet de la commune.

Statistiques subventions 2021

Mme LAPAIRE résume le nombre de subventions communales attribuées durant l'année 2021 :

- Abonnements TPG : 1122 ;
- Abonnements généraux CFF : 21 ;
- Abonnements ½ tarif : 225 ;
- Cartes journalières CFF (5 cartes) : 85% de cartes vendues ;
- Vélos électriques : 237 ;
- Vélos ordinaires : 66 ;
- Visites villas : 132.

Mme LAPAIRE ayant terminés ses communications, **Mme la Présidente** passe la parole à M. GOEHRING.

Intervention de M. WISLER lors du Conseil municipal du 21 décembre 2021 au sujet du soutien de la commune pour les commerçants durant la période Covid

M. GOEHRING revient sur l'intervention de M. WISLER suite à son interpellation par un commerçant de Vézenaz. Il indique que celui-ci figurait bel et bien sur la liste des courriers envoyés pour s'inscrire sur l'annuaire des entreprises et pour l'opération des bons d'achats, mais la commune n'a reçu aucun retour de sa part.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** remercie l'assemblée et prie les membres de l'administration et les Conseillers administratifs de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

15. NATURALISATION A HUIS-CLOS

1 dossier.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à 21h00.

Collonge, le 8 février 2022.

Poln *SR*

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'835'000 F, destiné à l'acquisition des parcelles N^{os} 8216 et 6563 de la commune de Collonge-Bellerive, sises à la route d'Hermance, propriétés de l'Etat de Genève

Conformément à l'article 30, al. 1, lettres e) et k) et à l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu que la commune est, depuis avril 2017, au bénéfice d'un bail avec le canton pour l'usage de la parcelle N° 8216 comme point de récupération,

vu la difficulté de trouver d'autres emplacements pour la réalisation de points de récupération et la volonté de pérenniser cette installation,

vu que ce point de récupération donne entière satisfaction aux utilisateurs et à la commune,

vu la proposition d'achat de la commune de Collonge-Bellerive du 24 juillet 2020, acceptée par l'Etat de Genève le 30 septembre 2020 et complétée le 17 janvier 2022,

vu le projet d'acte notarié établi par M^e Nathalie Beaud Zurcher, notaire à Genève, en date du 21 janvier 2022,

vu l'exposé des motifs du 27 janvier 2022,

vu le rapport de la commission Aménagement des 22 septembre 2020 et 1^{er} février 2022,

vu le rapport de la commission des Finances des 2 novembre 2020 et 24 janvier 2022,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 18 de ses membres
accepte par 17 oui et 1 abstention (la Présidente a voté) (majorité qualifiée)

1. D'acquérir la parcelle N° 8216 de 1992 m² et la parcelle N° 6563 de 523 m² de la commune de Collonge-Bellerive, sises à la route d'Hermance, propriétés de l'Etat de Genève, pour un montant total de 1'835'000 F, selon les termes du projet d'acte notarié du 21 janvier 2022, établi par Me Nathalie Beaud Zurcher.
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement d'un montant global de 1'835'000 F (y compris les frais d'actes et droits).
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 40 annuités qui figureront dans le compte de résultat sous le 73.33, dès l'année d'acquisition estimée à 2022.
5. De solliciter l'exonération des droits d'enregistrement, des émoluments du Registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
6. De donner tout pouvoir au Conseil administratif pour signer tous les actes et pièces relatifs à la réalisation de cette opération.



Proposition relative à la modification des statuts de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive

Conformément aux articles 30, al. 1 lettre t) et 93 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05), ainsi qu'à la loi concernant la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, du 22 avril 2016 (PA 578.00) et à l'article 27 des statuts de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, du 22 avril 2016 (PA 578.01),

vu les statuts de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive adoptés par le Grand Conseil le 22 avril 2016, entrés en vigueur le 18 juin 2016,

vu la première modification des statuts approuvée par le Conseil municipal, en date du 11 mars 2019 (délibération 19-06), par le Département de la cohésion sociale, en date du 7 mai 2019, ainsi que par le Grand Conseil le 1^{er} novembre 2019,

vu la nécessité de procéder à une nouvelle révision des statuts afin de préciser notamment les attributions du Bureau et de la Direction et afin de tenir compte du fonctionnement concret de la structure et de ses besoins d'évolution futurs,

vu l'approbation par le Conseil de Fondation, le 14 décembre 2021, des modifications apportées aux statuts de la Fondation,

vu le rapport de la commission Juridique et naturalisations du 31 janvier 2022,

sur proposition du Conseil de Fondation et du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 18 de ses membres
accepte par 15 oui et 2 abstentions (majorité simple)

1. D'adopter les modifications apportées aux statuts de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, acceptées par le Grand Conseil le 1^{er} novembre 2019, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De demander au département compétent de préparer un projet de loi en vue de l'approbation de ces modifications de statuts par le Grand Conseil.
3. De fixer l'entrée en vigueur de ces modifications au lendemain de la parution dans la FAO de l'arrêté du Conseil d'Etat de promulgation de la loi.



Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de La Pallanterie à renouveler plusieurs emprunts pour un montant total de 22'340'000 F et relative au cautionnement solidaire des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier

Conformément à l'article 30 al.1 lettre g) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et à l'article 14 des statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de La Pallanterie (ci-après « la Fondation ») adoptés par le Grand Conseil le 12 octobre 2018,

vu la délibération 21-18, votée par le Conseil municipal le 28 septembre 2021, relative au renouvellement d'un emprunt de 5'335'500 F, approuvée par le département de la cohésion sociale le 13 février 2022, ainsi que la résolution 21-06, votée le 21 décembre 2021, relative au renouvellement en 2022 de deux emprunts de 1'100'000 F et 1'965'000 F,

vu la nécessité de renouveler le 7 avril 2022, quatre autres emprunts qui auront pour valeur à cette date 1'764'500 F, 1'375'000 F, 800'000 F, 10'000'000 F,

vu les négociations de la Fondation auprès d'organismes de financement afin de regrouper ces 7 emprunts à leur terme, le 7 avril 2022 et sa volonté de les renouveler sous la forme d'un emprunt global, d'un montant de 22'340'000 F, cautionné solidairement par la commune de Collonge-Bellerive pour un montant de 13'082'500 F et solidairement par la commune de Meinier pour un montant de 9'257'500,

vu l'exposé des motifs du 27 janvier 2022,

vu le rapport de la commission des Finances du 24 janvier 2022,

sur proposition de la Fondation et du Conseil administratif,

le Conseil municipal

en présence de 18 de ses membres

accepte par 16 oui et 2 abstentions (la Présidente a voté) (majorité qualifiée)

1. D'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de La Pallanterie à renouveler en 2022 plusieurs emprunts pour un montant total de 22'340'000 F, selon les principes exposés à la commission des Finances, en principe dans le but de souscrire un emprunt global à long terme.
2. D'accorder, pour une durée maximale de 25 ans, le cautionnement solidaire de la commune de Collonge-Bellerive pour un montant de 13'082'500 F, étant précisé que la commune de Meinier accordera un cautionnement solidaire pour un montant de 9'257'500 F et qu'une rémunération est prévue en contrepartie de ces cautionnements.
3. De donner tout pouvoir au Conseil administratif pour signer les actes et pièces nécessaires à cette opération.
4. D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de la commune.

*16/12
02*



Handwritten signature

Handwritten mark